



AIDE-SOIGNANT en apprentissage

4 FC

Formation qualifiante débouchant sur un diplôme d'État

Code ROME J1501
Code NSF 331

Public

Tous publics ayant satisfait aux épreuves de sélection.

Cette formation s'adresse aux personnes de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

Niveau de connaissances préalables requis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation mais les candidats doivent satisfaire aux épreuves de sélection à l'entrée en formation d'aide-soignant. Ces épreuves sont organisées et validées par l'établissement sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Des possibilités de dispenses de modules de formation sont possibles en fonction du diplôme initial selon les articles 18-19-19 bis et 19 ter de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Conditions suspensives

Obligations vaccinales des professionnels de santé et conditions d'immunisation prévues par les articles L 3111-4 et L 3112-1 du Code de la Santé Publique (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite).

L'apprentissage

La durée du contrat d'apprentissage est de 24 mois. La signature d'un contrat d'apprentissage peut se faire avec tout établissement de santé et EHPAD. La signature entre les parties peut intervenir jusqu'à 3 mois après le jour de la rentrée.

Objectifs

La formation prépare au soin, à la prévention et à l'éducation à la santé.

L'aide-soignant préserve et restaure le bien-être et l'autonomie du patient. Il l'accueille, l'informe, l'accompagne et lui dispense les soins d'hygiène et de confort, en s'adaptant à ses besoins et à son degré d'autonomie. Placé sous la responsabilité de l'infirmier, il observe la personne, mesure les principaux paramètres liés à son état de santé, et transmet ses observations pour que soit maintenue la continuité des soins.

Programme

<p>La formation théorique est découpée en 8 modules :</p> <p>Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines)</p> <p>Module 2 : L'état clinique d'une personne (2 semaines)</p> <p>Module 3 : Les soins (5 semaines)</p> <p>Module 4 : Ergonomie (1 semaine)</p> <p>Module 5 : Relation – Communication (2 semaines)</p> <p>Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine)</p> <p>Module 7 : Transmission des informations (1 semaine)</p> <p>Module 8 : Organisation du travail (1 semaine)</p>	<p>6 stages de 140 h chacun (4 semaines) se déroulent dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Service de court séjour : médecine ◆ Service de court séjour : chirurgie ◆ Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées ◆ Service de santé mentale ou service de psychiatrie ◆ Secteur extrahospitalier ◆ Structure optionnelle
---	---

63 semaines se déroulent chez l'employeur :

- ◆ L'apprenti(e) bénéficie des mêmes droits et obligations que tous les autres salariés de l'entreprise.
- ◆ Les apprenti(e)s sont soumis à l'horaire applicable dans l'entreprise.

Moyens pédagogiques

- ◆ Suivi individualisé, travail en sous groupes.
- ◆ Les méthodes pédagogiques s'appuient sur la pratique de l'alternance : acquisition de connaissances théoriques et pratiques en centre et mises en situation professionnelles sur les différents terrains de stage.
- ◆ Elles s'appuient sur l'auto-formation avec un suivi personnalisé, de nombreux échanges en groupe et une évaluation continue. De plus, une concertation et une collaboration entre les lieux de stage et l'équipe du Centre constituent les points forts de la démarche.

Moyens techniques

- ◆ Salle de cours équipée d'un tableau blanc, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur, paper-board, d'un espace de travaux pratiques avec lits médicalisés, mannequins, matériel spécialisé, salle de soins reconstituée...
- ◆ Appartement pédagogique avec une chambre médicalisée, mannequins, matériel médical pour les mises en pratique
- ◆ Centre de ressources équipé de 9 ordinateurs avec accès internet, photocopieur, imprimante et scanner. Les stagiaires peuvent y consulter la documentation technique professionnelle et bénéficier d'un espace ressource emploi.

Encadrement

- ◆ Formatrices titulaires du diplôme d'État d'Infirmière ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans en milieu de soins
- ◆ Directrice de l'Institut de Formation Sanitaire et Social
- ◆ Maître d'apprentissage

Suivi de l'exécution de la formation

- ◆ Suivi de l'assiduité par un émargement par ½ journée
- ◆ Évaluation continue
- ◆ Entretiens individuels
- ◆ Collaboration avec le maître d'apprentissage

Cadre de l'apprentissage

L'apprenti(e) a une obligation d'assiduité aux cours et en entreprise. L'apprenti(e) est tenu(e) de se présenter aux épreuves du diplôme prévu au contrat. L'apprenti(e) devra être présent(e) en entreprise chaque fois qu'il n'est pas en formation pour une durée moyenne de 35 heures par semaine (hors congés payés).

Évaluation de la formation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Réussite aux épreuves de certification
- ◆ Diplôme d'État d'Aide-Soignant délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS)
- ◆ Questionnaire Qualité



1^{ère} session du 6 janvier 2020 au 31 décembre 2021 - 2^e session du 31 août 2020 au 26 août 2022



3 640 heures : 595 heures en centre et 840 heures en entreprise (les durées en centre et en entreprise pourront être adaptées selon le calendrier annuel ou dans le cadre de l'individualisation du parcours du stagiaire) et **2 205 heures** chez l'employeur
- 35 heures par semaine
- lundi 9h à 12h et 13h à 17h, mardi - mercredi - jeudi 8h à 12h et 13h à 17h, vendredi 8h à 12h



Cette formation est gratuite pour les apprenti(e)s.



Centre de Formation Chantoiseau
Briançon

Contact

Secrétariat Pôle Formation
04 92 25 31 31 - crpchantoiseau@fondationseltzer.fr

Jun 2020
Validité : 1 an